

À une séance extraordinaire du Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, tenue le 26 mars 2024, à 13h25, 252, boul. de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :

Frank Pappas	maire d'Estérel
Corina Lupu	mairesse de Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	maire de Morin-Heights
Martin Nadon	maire de Piedmont
Michèle Lalonde	mairesse de Sainte-Adèle
Catherine Hamé	mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs
Gilles Boucher	maire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	maire de Saint-Sauveur

Étaient absents:

Claude Charbonneau	maire de Saint-Adolphe-d'Howard
Danielle Desjardins	mairesse de Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, maître Mélissa Bergeron-Champagne ainsi que le coordonnateur aux communications, monsieur Martin Bujold.

OUVERTURE

M. André Genest, préfet, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. André Genest, préfet, constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

CM 96-03-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU l'ordre du jour soumis aux membres du conseil ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frank Pappas, maire d'Estérel, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

CM 97-03-24

AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DE PROMOTION ET D'ÉDUCATION EN LOGEMENT

ATTENDU la demande d'aide financière d'une somme de 3 000\$ par l'Association de promotion et d'éducation en logement afin de pourvoir à sa mission pour l'année 2024;

ATTENDU QU'il s'agit d'un organisme à but non lucratif oeuvrant dans le maintien de l'offre de logements abordables dans les Laurentides;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a compétence en matière de logement conformément à la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER une aide financière de 3 000 \$ à l'Association de promotion et d'éducation en logement pour la réalisation de sa mission pour l'année 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02.59000.970 intitulé Octrois - organismes (FRR);

DE FINANCER cette dépense par le Fonds Régions et Ruralité, volet 2.

ADOPTÉE

ATTENDU les besoins d'une unité de ventilation au Centre sportif des Pays-d'en-Haut pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE l'administration effectuera les vérifications nécessaires quant à la garantie des pièces;

ATTENDU QUE le contrat ne dépassera pas le seuil maximal pour l'octroi d'un contrat de gré à gré en vertu du *Règlement 385-2019 sur la gestion contractuelle* en vigueur à la MRC des Pays-d'en-Haut;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER le contrat de location temporaire d'une unité de ventilation au Groupe Noël pour la somme de 25 170,75 \$ (taxes nettes) d'une durée d'un mois préalablement autorisée par la direction générale conformément au *Règlement 386-2019 sur la délégation de pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires* ;

DE PERMETTRE à la direction générale de la MRC de renouveler ledit contrat de location temporaire avec le Groupe Noël jusqu'au retour des pièces ou qu'une autre solution soit implantée;

D'IMPUTER la dépense dans le poste budgétaire 02.70130.520 intitulé Entretien et réparations - Inv. annuel.;

D'AUTORISER M. André Genest, préfet et Me Mélissa Bergeron-Champagne, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer tout contrat ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

ATTENDU QUE le Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) vise à accroître la résilience du milieu municipal face aux effets des changements climatiques et à aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler;

ATTENDU QUE les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et d'Antoine-Labelle ont pour projet commun d'élaborer et de mettre en place un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région des Laurentides;

ATTENDU QUE pour financer ce projet, la MRC d'Antoine-Labelle a conclu, au bénéfice des quatre MRC, une convention d'aide financière avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds d'appui au développement des régions et une autre dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale;

ATTENDU QUE les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et d'Antoine-Labelle ont conclu une Entente intermunicipale relative à la réalisation du projet d'élaboration et de mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides;

ATTENDU QUE dans la mise en œuvre de cette Entente intermunicipale, la MRC d'Antoine-Labelle a procédé à l'appel d'offres AMGT-01-2021- Élaboration et mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides pour le compte de toutes les parties;

ATTENDU qu'au terme de cet appel d'offres la MRC Antoine-Labelle a accordé à la firme WSP un mandat pour la réalisation du volet 1 et 2 du projet, lequel était commun aux quatre MRC;

ATTENDU QUE la MRC a signé une convention d'aide financière dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) pour la réalisation du Plan Climat de la MRC (résolution no CM 81-03-24);

ATTENDU QUE le plan d'adaptation aux changements climatiques pourra être repris dans l'élaboration du Plan Climat de la MRC des Pays-d'en-Haut tel que convenu dans le guide d'élaboration du Plan Climat du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Faune et les Parcs (MELCCFP);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le Plan préliminaire d'adaptation au changement climatique de la MRC des Pays-d'en-Haut, tel que déposé au conseil de la MRC.

ADOPTÉE

CM 100-03-24 ADJUDICATION - COLLECTE DES BACS ROULANTS ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS, MATIÈRES ORGANIQUES ET ENCOMBRANTS) - APPEL D'OFFRES #2024-01-GMR-CT(D,MO,E)

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a sollicité le marché par l'appel d'offres public no 2024-01-GMR-CT (D,MO,E) pour la collecte des bacs roulants et transport des matières résiduelles (déchets, matières organiques et encombrants);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat d'une durée de cinq années pour les déchets et les matières organiques avec une possibilité de renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat d'une durée de trois années pour les encombrants avec une possibilité de renouveler pour quatre périodes additionnelles d'une année;

ATTENDU QUE le nombre d'unités d'occupation en collecte régulière et en option de collecte pick-up sera révisé annuellement;

ATTENDU QUE les documents de l'appel d'offres prévoient que, lorsqu'un soumissionnaire dépose sa soumission pour un bloc, celui-ci doit soumissionner sur tous les choix et options de ce bloc;

ATTENDU QUE les chiffres sont à titre indicatif puisque le prix sera calculé annuellement selon la modalité du contrat, notamment quant au nombre d'unités d'occupation, la variation de l'IPC et le prix du carburant;

ATTENDU QUE la MRC a analysé trois soumissions déposées le 7 mars 2024 selon les critères prévus à l'appel d'offres. Les soumissionnaires sont les suivants, les prix étant pour une année;

• BLOC NORD:

		GFL Environnemental Inc.	Services Ricova Inc.	Enviro Connexions
Choix 1 (Imposé 2-4 sem.)	Prix	Aucun prix soumis	2 208 767, 80 \$	2 876 028, 20 \$
	Option	Aucun prix soumis	171 198,40 \$	349 183,12 \$
Choix 2 (Imposé 3 sem.)	Prix	Aucun prix soumis	2 191 099,93 \$	2 737 709,47 \$
	Option	Aucun prix soumis	168 917,41 \$	335 060,44 \$
Choix 3 (Libre 2-4 sem.)	Prix	2 652 466,36 \$	2 120 033,52 \$	2 872 844,80 \$
	Option	531 399,44 \$	163 061,76 \$	349 183, 12 \$
Choix 4 (Libre 3 sem.)	Prix	2 538 865,84 \$	2 104 912,37 \$	2 735 003,58 \$
	Option	503 954,88 \$	162 117,84 \$	335 060,44 \$

*Les prix soumis sont avant les taxes applicables

• BLOC SUD:

		GFL Environnemental Inc.	Services Ricova Inc.	Enviro Connexions
Choix 1 (Imposé 2-4 sem.)	Prix	Aucun prix soumis	1 764 633,68 \$	Aucun prix soumis
	Option	Aucun prix soumis	284 333,60 \$	Aucun prix soumis
Choix 2 (Imposé 3 sem.)	Prix	Aucun prix soumis	1 750 047, 85 \$	Aucun prix soumis
	Option	Aucun prix soumis	280 559,38 \$	Aucun prix soumis
Choix 3 (Libre 2-4 sem.)	Prix	Aucun prix soumis	1 680 490,76 \$	Aucun prix soumis
	Option	Aucun prix soumis	270 804,56 \$	Aucun prix soumis
Choix 4 (Libre 3 sem.)	Prix	Aucun prix soumis	1 666 188,15 \$	Aucun prix soumis
	Option	Aucun prix soumis	267 209,61 \$	Aucun prix soumis

*Les prix soumis sont avant les taxes applicables

ATTENDU QU'il y a une option de collecte par pick-up pour chacun des choix compris dans les deux blocs;

ATTENDU QUE la soumission de GFL Environnemental Inc. est déclarée non conforme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle, ET
RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE CHOISIR le choix 1 pour le Bloc Nord et le Bloc Sud pour l'appel d'offres #2024-01-GMR-CT (D, MO, E) pour la collecte des bacs roulants et transport des matières résiduelles (déchets, matières organiques et encombrants);

DE CHOISIR l'option de collecte par pick-up pour toutes les municipalités ci-dessous conformément aux documents d'appel d'offres:

Bloc Nord	Bloc Sud
<ul style="list-style-type: none">• Morin-Heights (Nord);• Saint-Adolphe-d'Howard (Nord);• Sainte-Adèle;• Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;	<ul style="list-style-type: none">• Lac-des-Seize-Îles (Sud);• Morin-Heights (Sud);• Piedmont;• Saint-Adolphe-d'Howard (Sud);• Sainte-Anne-des-Lacs;• Saint-Sauveur;• Wentworth-Nord;

D'ADJUGER le contrat à Services Ricova Inc., soit le soumissionnaire conforme ayant soumis le prix le plus bas, selon le choix 1 et l'option pour le Bloc Nord et plus particulièrement concernant les déchets et matières organiques pour une durée de cinq ans et les encombrants pour une durée de trois ans pour une somme d'environ 11 235 683,93 \$ pour le choix 1 et, pour l'option, d'une somme d'environ 867 817,44 \$ pour la même durée, ce qui correspond à un montant total d'environ 12 103 501,37 \$ (taxes nettes). La valeur de ce contrat sera ajustée annuellement conformément aux documents d'appel d'offres;

D'ADJUGER le contrat à Services Ricova Inc., soit le soumissionnaire conforme ayant soumis le prix le plus bas, selon le choix 1 et l'option pour le Bloc Sud et plus particulièrement concernant les déchets et matières organiques pour une durée de cinq ans et les encombrants pour une durée de trois ans pour une somme d'environ 8 917 653,62 \$ pour le choix 1 et d'environ 1 423 176,53 \$ pour l'option, ce qui correspond à un montant total d'environ 10 340 830,15 \$ (taxes nettes). La valeur de ce contrat sera ajustée annuellement conformément aux documents d'appel d'offres;

DE RÉSERVER le droit de la MRC de procéder au renouvellement ayant trait au contrat:

- pour deux périodes additionnelles d'une année chacune pour les déchets et matières organiques, le tout pour une somme d'environ 2 303 750,16 \$ (taxes nettes) par année pour le Bloc Nord et une somme d'environ 1 950 274,89 \$ (taxes nettes) par année pour le Bloc Sud;
- pour quatre périodes additionnelles d'une année chacune pour les encombrants, le tout pour une somme d'environ 194 916,85 \$ (taxes nettes) par année pour le Bloc Nord et une somme d'environ 196 485,24 \$ (taxes nettes) par année pour le Bloc Sud;

D'IMPUTER ces dépenses entre les postes budgétaires suivants:

- 02.45110.446 intitulé Déchets - Collecte et trans.;
- 02.45235.446 intitulé Matières org. - Collecte et trans.;
- 02.45400.446 intitulé Encombrants - Autres;

D'AUTORISER M. André Genest, préfet, et Me Mélissa Bergeron-Champagne, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer tout document donnant effet à la présente résolution;

ADOPTÉE

CM 101-03-24 ADJUDICATION - COLLECTE DES BACS ROULANTS ET TRANSPORT DES DÉCHETS ULTIMES DE CERTAINES UNITÉS D'OCCUPATION ICI ET MULTILOGEMENTS - APPEL D'OFFRES #2024-02-GMR-CT(D.ICI)

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a sollicité le marché par l'appel d'offres public no 2024-02-GMR-CT (D.ICI) pour la collecte des bacs roulants et transport des déchets ultimes de certaines unités d'occupation ICI et multilogements;

ATTENDU QUE les chiffres sont à titre indicatif puisque le prix sera calculé annuellement selon la modalité du contrat, notamment quant au nombre d'unités d'habitation, la variation de l'IPC et le prix du carburant;

ATTENDU QUE la MRC a analysé trois soumissions déposées le 22 mars 2024 selon les critères prévus à l'appel d'offres. Les soumissionnaires sont les suivants:

1er soumissionnaire: Services Ricova inc.

Prix (avant taxes)	
Septembre 2024 à août 2025	Récapitulatif
151 762\$	1 062 334 \$

2e soumissionnaire: Environnement routier NRJ inc.

Prix (avant taxes)	
Septembre 2024 à août 2025	Récapitulatif
107 315 \$	751 205 \$

3e soumissionnaire: GFL Environnemental inc.

Prix (avant taxes)	
Septembre 2024 à août 2025	Récapitulatif
196 885 \$	1 378 195 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Nadon, maire de Piedmont, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER le contrat à Environnement routier NRJ inc. soit au soumissionnaire conforme ayant soumis le prix le plus bas selon les modalités prévues à l'appel d'offres pour la collecte des bacs roulants et transport des déchets ultimes de certaines unités d'occupation ICI et multilogements;

D'ADJUGER le contrat à Environnement routier NRJ inc., pour un montant total net de 563 336,68 \$ pour une durée de cinq années, néanmoins, le contrat sera facturé au prix réel conformément au prix unitaire indiqué dans le bordereau de prix complété par ledit soumissionnaire;

DE RÉSERVER le droit de la MRC pour les deux options de renouvellement d'une année chacun, pour une somme totale d'environ 112 667,34 \$ par année;

D'IMPUTER ces dépenses entre les postes budgétaires suivants:

- 02.45110.446 intitulé Déchets - Collecte et trans.;
- 02.45235.446 intitulé Matières org. - Collecte et trans.;
- 02.45400.446 intitulé Encombrants - Autres;

D'AUTORISER M. André Genest, préfet, et Me Mélissa Bergeron-Champagne, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer tout document donnant effet à la présente résolution;

ADOPTÉE

APPEL D'OFFRES #2024-05-GMR - ACHAT DE BACS ROULANTS, BACS DE CUISINE ET ACCESSOIRES

Un avis d'appel d'offres public sera publié prochainement afin de solliciter le marché pour l'achat de bacs roulants, bacs de cuisine et accessoires. Le contrat sera adjugé au plus bas soumissionnaire conforme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Genest, préfet, ouvre la période de questions, mais aucune n'est posée.

CM 102-03-24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER l'assemblée.

André Genest,
Préfet

Mélissa Bergeron-Champagne,
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim